

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1908.

Rapport des Commissions réunies des Finances et des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, chargées d'examiner le Projet de Loi relatif à la reprise de la concession du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas.

(Voir les n^{os} 192, session de 1907-1908; — 11, session de 1908-1909, de la Chambre des Représentants; — 8, session de 1908-1909, du Sénat.)

Présents : MM. ALLARD, Président; HANREZ, Vice-Président; Jules VANDENPEEREBOOM, MESENS, DE BAST et CAPPELLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Depuis 1870, l'Etat construit lui-même les nouveaux chemins de fer et n'accorde plus de concessions à des compagnies particulières, comme cela se pratiquait antérieurement.

Depuis lors s'est ouvert l'ère de la reprise par l'Etat des concessions octroyées, notamment du Grand-Central et du Chemin de fer de la Flandre occidentale.

En Belgique l'exploitation par l'Etat a les préférences marquées du public et chaque projet de reprise est voté par une grande majorité.

Il en est de même pour le projet actuel qui a été adopté par la Chambre en sa séance du 9 courant, sans discussion et à l'unanimité des membres présents.

La Commission, s'en référant au dossier soumis à la Chambre ainsi qu'au rapport présenté par M. Raemdonck, vous propose, à l'unanimité de ses membres, l'adoption du projet de reprise.

Le Rapporteur,
A. CAPPELLE.

Le Président,
VICTOR ALLARD.